

## Municipalité de Morin-Heights

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

#### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 13 juin 2018, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Louise Cossette  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Madame la conseillère Leigh MacLeod et messieurs les conseillers Jean-Pierre Dorais et Jean Dutil sont absents.

Le directeur général, Yves Desmarais, est absent.

Le secrétaire-trésorier adjoint, Michel Grenier, est présent.

À 19h30, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **137.06.18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le secrétaire-trésorier adjoint.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de la séance du conseil
- 2 Adoption de l'ordre de jour
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 mai 2018
- 3 2 3 Rapport du maire sur la situation financière 2017
- 3 2 4 Rapport du Directeur général
- 3 3 **Correspondance**
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1 Entente - Messieurs P. Bujold et R. Moran
- 3 4 2 Poste de Directeur général (103.05.18)
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Appui à la demande de financement de la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut
- 3 5 2 Acquisition - lot 3 736 911, chemin du Lac-Écho (arrière-lot)
- 3 5 3 Chalet Bellevue
- 3 6 **Règlement**
- 3 6 1 Présentation pour adoption du règlement 552-2018 relatif aux coûts excédentaires du projet de municipalisation du réseau d'eau potable Ski Morin Heights
- 3 6 2 Présentation pour adoption du règlement 553-2018 relatif aux mutations immobilières
- 3 6 3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 555-2018 qui modifie le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Morin-Heights adopté par le Règlement 496-2012 / 545-2016
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## Municipalité de Morin-Heights

- 4 1 1 Rapport mensuel du directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la SQ
- 4 1 3 Dépôt du diagnostic sur les mesures d'urgence
- 4 2 Personnel**
- 4 2 1 Convention collective des pompiers
- 4 2 2
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Appui à la MRC des Pays-d'en-Haut – demande au ministre de la Sécurité publique pour modifier le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut
- 4 3 2 Achat de motoneige
- 5 TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 Rue Watchorn - demande de certificat d'autorisation au MDDELCC
- 5 3 2 Chargeur 938G, 2004
- 5 4 Personnel**
- 5 4 1 Embauche du personnel d'été 2018
- 5 5 Règlements**
- 5 5 1
- 6 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 6 1 Rapport du directeur du service d'urbanisme
- 6 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Entente relative à l'entretien des plates-bandes et massifs floraux
- 6 3 2 Dérogation mineure – 18, rue Glen
- 6 4 Personnel**
- 6 4 1
- 7 LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 7 1 1 Rapport de la directrice
- 7 1 2 Rapport du directeur du service des parcs et réseau plein air
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1 Appariteur au Chalet Bellevue
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'entretien du corridor aérobique
- 8 AFFAIRES NOUVELLES
- 9 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **138.06.18 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2018 et de la séance spéciale du 30 mai 2018 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2018 et de la session spéciale du 30 mai 2018 avec les modifications apportées à la résolution 107.05.18.

### **139.06.18 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mai 2018 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

### **Bordereau des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018**

Comptes à payer	343 551,13 \$
Comptes payés d'avance	220 354,34 \$
Total des achats fournisseurs	563 905,47 \$
Paiements directs bancaires	16 136,21 \$
Sous total - Achats et paiements directs	580 041,68 \$
Salaires nets	99 977,79 \$
<b>Total des dépenses au 31 mai 2018</b>	<b>680 019,47 \$</b>

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### **140.06.18 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MAI 2018**

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 mai 2018 ainsi qu'un état sommaire des principaux dossiers en cours.

### **141.06.18 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2017**

Monsieur le Maire présente son rapport annuel sur la situation financière 2017. Il fait état du rapport du vérificateur externe.

Le rapport du maire sera publié dans le numéro de l'automne de l'Info Morin-Heights.

### **142.06.18 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil, qui en accuse réception, le suivi des dossiers en cours ainsi que les ententes signées avec Répercussion Théâtre et Monsieur Marcel Ménard.

### **CORRESPONDANCE**

Le conseil a pris connaissance des correspondances du mois de mai 2018 lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à ces dossiers lorsque requis.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **143.06.18 ENTENTE – MESSIEURS P. BUJOLD ET R. MORAN**

---

Considérant que l'administration a conclu des ententes avec messieurs Pierre Bujold et Regan Moran;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ces ententes entérinent les ententes signées par monsieur Yves Desmarais, directeur général, pour et au nom de la municipalité.

### **144.06.18 POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL (103.05.18)**

---

Considérant que ce Conseil désire s'adjoindre des services d'une résidente de Morin-Heights qui connaît l'organisation et les membres de l'équipe, au comité de sélection du futur directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil nomme madame Kimberly Thomas, membre du comité de sélection et que la résolution 105.05.18 soit modifiée en conséquence.

### **145.06.18 APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA TABLE DES AÎNÉS DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

---

Considérant que la municipalité a reçu une demande de la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le projet de réalisation d'une Trousse PRÉVENT'OR;

Considérant que cette démarche, qui vise à favoriser la sécurité de nos aînés dans leur domicile;

Considérant que la qualité de vie des aînés et la prévention des situations de vulnérabilités sont une priorité de notre communauté;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil appuie la demande d'aide financière déposée au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés par la Table des Aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut.

### **146.06.18 ACQUISITION – LOT 3 736 911, CHEMIN DU LAC-ÉCHO (ARRIÈRE-LOT)**

---

Considérant les discussions qui sont en cours relatives au lot 3 736 911 entre l'administration et le représentant de la famille Basler;

Considérant que ce lot jouxte l'immeuble du Chalet Bellevue et qu'il est avantageux pour la municipalité d'acquérir cette propriété;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant le rapport d'évaluation préparé par Robert Kingsley, technicien en évaluation, vérifié et signé par Serge Lavoie, É.A., B.A.A., Évaluateur agréé;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'acquisition des lots 3 735 778 et 3 736 911, cadastre du Québec, pour la somme de 75 000 \$, taxes incluses.

Que le conseil affecte la somme nécessaire du fonds de parc et terrain jeux.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat d'acquisition.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

### **147.06.18 CHALET BELLEVUE**

---

Considérant que les travaux correctifs ont été réalisés par Les Entreprises Christian Arbour Inc.;

Considérant la recommandation de David Goulet, chargé de projet de la firme TLA Architectes à l'effet d'accepter les travaux et de libérer la retenue;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil fait sienne la recommandation des TLA Architectes à l'effet d'accepter la fin des travaux et libère la retenue spéciale en conséquence.

### **148.06.18 PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 552-2018 RELATIF AUX COÛTS EXCÉDENTAIRES DU PROJET DE MUNICIPALISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SKI MORIN HEIGHTS**

---

Le secrétaire-trésorier adjoint donne les grandes lignes du règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil adopte le Règlement 552-2018 relatif aux coûts excédentaires du projet de municipalisation du réseau d'eau potable Ski Morin Heights comme suit :

#### **RÈGLEMENT 552-2018 RELATIF AUX COÛTS EXCÉDENTAIRES DU PROJET DE MUNICIPALISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SKI MORIN HEIGHTS**

Attendu que les travaux de raccordement du réseau de Ski Morin Heights au réseau d'eau potable du Village ont été décrétés par le conseil par le règlement 517-2014;

## ***Municipalité de Morin-Heights***

Attendu que les usagers et l'opérateur privé ont convenu de partager les coûts du projet à raison de 18% assumé par le bassin composé es 73 usagers résidentiel du réseau actuel et 82% à la Station touristique de Ski Morin Heights;

Attendu que le coût des travaux est plus élevé et qu'en conséquence, l'emprunt décrété s'avère insuffisant;

Attendu que l'ensemble du dossier de Municipalisation du réseau privé a fait l'objet d'une entente avec l'opérateur du réseau privé les Stations de la Vallée de Saint-Sauveur;

Attendu que l'administration applique la politique de l'utilisateur payeur depuis plus de dix ans;

Attendu qu'en vertu de l'article 980.1 du Code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, le conseil peut imposer une taxe spéciale sur les immeubles, dans le but de verser au fonds général, une somme équivalente à celle qui en a été utilisé ;

Attendu que cette taxe peut être imposée sur une période n'excédant pas la période de remboursement prévue par les règlements d'emprunts originaux;

Attendu que l'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Jean Dutil avec dispense de lecture lors de la séance ordinaire du 9 mai 2018;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SUJET AUX APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI CE QUI SUIT À SAVOIR :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Le Conseil affecte la somme 38 300,76 \$ au paiement de 18 % l'excédent de coût qui représenta la part des 73 usagers résidentiels.

### **ARTICLE 3**

Le Conseil décrète le remboursement de la somme de 174 481,24 \$ au fonds général sur une période de 20 ans.

### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir à des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin établi dans le périmètre de la Station touristique de Ski Morin Heights, (centre de ski, camping et un maximum de 53 unités futurs), une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 5**

Le propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu de l'article «4» peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Le paiement doit être effectué au plus tard 30 jours après l'envoi de la facture. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Michel Grenier  
Secrétaire-trésorier adjoint

### **149.06.18 PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 553-2018 RELATIF AUX MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

---

Le secrétaire-trésorier adjoint donne les grandes lignes du règlement.

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil adopte le Règlement 553-2018 relatif aux mutations immobilières comme suit :

#### **RÈGLEMENT 553-2018 RELATIF AUX MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Attendu que toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, en vertu de la LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES, chapitre D-15.1;

Attendu que la municipalité peut prévoir l'imposition d'un droit supplétif au droit de mutation à l'égard de certains transferts;

Attendu que le Conseil entend se prévaloir de certaines dispositions qui complètent l'application de la Loi à certains égards;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par \_\_\_\_\_ madame la conseillère Louise Cossette à la session ordinaire du Conseil du 9 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est décrété par le présent règlement sujet aux approbations requises par la Loi ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le présent règlement abroge toute disposition antérieure incompatible avec les présentes dispositions.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **ARTICLE 2**

Le calcul du droit de mutations est établi conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi selon les taux suivants:

- sur la tranche de la base d'imposition qui n'excède pas 50 400 \$: 0,5%;
- sur la tranche de la base d'imposition qui excède 50 400 \$ sans excéder 251 800 \$: 1%;
- sur la tranche de la base d'imposition qui excède 251 800 \$: sans excéder 499 999 : \$ 1,5%.
- sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$: 2,5 %.

### **ARTICLE 3**

Un droit supplétif est imposé lorsqu'une exonération prévue à la Loi prive la municipalité du paiement de droit de mutation à l'égard du transfert d'un immeuble conformément aux articles 19.1 et suivants de la Loi.

Outre les exonérations prévues à l'article 20 de la Loi, le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque le transfert résulte du décès du cédant selon les termes du paragraphe *d* du premier alinéa de l'article 20

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Michel Grenier  
Secrétaire-trésorier adjoint

### **A.M. 04.06.18 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 555-2018 QUI MODIFIE LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS ADOPTÉ PAR LE RÈGLEMENT 496-2012 / 545-2016**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le règlement 555-2018 qui modifie le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Morin-Heights adopté par le règlement 496-2012 / 545-2016 lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement 555-2018 qui modifie le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Morin-Heights adopté par le règlement 496-2012 / 545-2016 est déposé au conseil séance tenante.

### **150.06.18 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de mai du Directeur du service de sécurité incendie, la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 ainsi que l'offre de service de M. T. Viallet.



**151.06.18 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SQ**

---

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec de mai 2018.

**152.06.18 DÉPÔT DU DIAGNOSTIC SUR LES MESURES D'URGENCE**

---

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au Conseil l'évaluation de la préparation générale aux sinistres de la municipalité tel que diagnostiquée par le ministère de la Sécurité publique et informe le Conseil que le Plan des mesures d'urgence a été mis à jour en date du 11 juin 2018.

**153.06.18 CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS**

---

Considérant qu'une entente de principe intervenu le 1<sup>er</sup> juin avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Morin-Heights ;

Considérant que le projet d'entente est déposé au conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil approuve l'entente de principe intervenue avec le Syndicat des pompiers visant une convention collective pour les années 2017-2021.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose pour compléter le dossier.

**154.06.18 APPUI À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT –  
DEMANDE AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE POUR MODIFIER LE SCHÉMA RÉVISÉ  
DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ  
INCENDIE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

---

Attendu que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 14 juillet 2005;

Attendu que la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite apporter des modifications à son schéma révisé dans le but d'actualiser les temps de réponse requis pour atteindre la force de frappe, lesquels ont été recalculés en fonction d'une augmentation du temps de mobilisation des pompiers pour refléter la réalité sur le terrain. Les modifications proposées touchent majoritairement la section 7.3.2 *Couverture de protection optimisée* du schéma révisé;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu qu'en vertu de l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie, toute modification du schéma pour modifier les objectifs de protection doit se faire suivant la même procédure que son élaboration;

Attendu que la MRC des Pays-d'en-Haut a produit pour les besoins de la présente demande un dossier argumentaire, lequel fait état des éléments du schéma devant faire l'objet de modifications, et expliquant les motifs conduisant à l'actuelle demande auprès du ministre de la Sécurité publique;

Attendu que ces modifications touchent l'ensemble des municipalités parties prenantes au schéma révisé, chacune de celles-ci doit fait parvenir à la MRC, une résolution municipale donnant son appui à MRC pour la demande de modification auprès du ministre de la Sécurité publique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que la municipalité de Morin-Heights donne son appui à la MRC des Pays-d'en-Haut pour qu'elle demande au ministre de la Sécurité publique de modifier son schéma révisé en couverture de risques en sécurité incendie, tel que prévu à l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie, pour tenir compte de l'augmentation des temps de réponse des tableaux sur la couverture optimisée qui touchent la municipalité de Morin-Heights.

### **155.06.18 ACHAT D'UNE MOTONEIGE**

---

Considérant que le Service de sécurité incendie et des premiers répondants assure le service d'urgence en milieu isolé;

Considérant que la Municipalité s'est vue octroyer une subvention pour acquérir des équipements de sauvetage;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la motoneige 2006;

Considérant que la municipalité a demandé des prix à des fournisseurs de la région;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'acquisition d'une motoneige Yamaha, neuve 2018, modèle VK540, au prix de 12 072,38 \$, taxes incluses.

### **156.06.18 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois d'avril, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de mai en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **157.06.18 RUE WATCHORN – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC**

---

Attendu qu'une demande de certification d'autorisation auprès du MDDELCC doit être faite pour la reconstruction du chemin Watchorn en vue d'ajouter une conduite d'égout sanitaire, d'améliorer le drainage pluvial et remplacer la conduite d'eau potable dans le secteur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que la Municipalité de Morin-Heights autorise «*Équipe Laurence*» à soumettre la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), dans le cadre du dossier portant sur la réfection du chemin Watchorn.

Que la Municipalité de Morin-Heights atteste que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal.

Que la Municipalité de Morin-Heights ne s'oppose pas à l'émission de l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Que la Municipalité de Morin-Heights a pris connaissance du programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Que la Municipalité de Morin-Heights s'engage à suivre le programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales proposées par la firme d'ingénierie et détaillées au rapport de l'ingénieur transmis avec la demande d'autorisation au MDDELCC et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien qui sera transmis au MDDELCC.

Que la Municipalité de Morin-Heights confirme l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur.

Que la Municipalité de Morin-Heights s'engage à acquitter les frais de la demande.

### **158.06.18 CHARGEUR 938G, 2004**

---

Considérant l'évaluation du coût des travaux de réparation du chargeur 2004;

Considérant qu'il serait préférable d'acquérir un chargeur plus récent plutôt qu'investir dans une réparation d'un équipement âgé de 14 ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'administration à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un chargeur usagé comptant moins de 1000 heures.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **159.06.18 EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ÉTÉ 2018**

---

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher du personnel temporaire pour compléter les équipes de travail durant l'été;

Considérant la recommandation du Directeur du Service des travaux publics;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'embauche les personnes suivantes à titre de journaliers-signaleurs aux conditions établies par la convention collective, débutant le 28 mai 2018:

- Mme Marie-Ève Landry
- M. Mathieu Martel

### **160.06.18 RAPPORT MENSUEL**

---

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception du rapport du mois de mai 2018 du directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

### **161.06.18 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le secrétaire-trésorier adjoint présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2018 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **162.06.18 ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN DES PLATES -BANDES ET MASSIFS FLORAUX**

---

Considérant qu'une entente est intervenue avec Vaux-Verts / Bordelac, monsieur Gilles Saulnier, pour l'exécution des travaux relatifs à l'entretien des plates-bandes et massifs floraux pour la saison 2018;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve les termes de l'entente dont le montant est établi à 24 778 \$, taxes incluses, qui est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le Directeur général à signer l'entente avec monsieur Gilles Saulnier pour et au nom de la municipalité.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que le Directeur général soit autorisé à faire les paiements tels que prévu au document.

### **163.06.18 DÉROGATION MINEURE – 18, RUE GLEN**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h04;
- Le président de l'assemblée invite le secrétaire-trésorier adjoint à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 mai 2018 à intervenir dans ce dossier;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul arrière afin de légaliser l'implantation du bâtiment (agrandissement en 1986) a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 6,9 mètres pour le bâtiment existant seulement situé au 18, rue Glen, lot 3 736 581, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Richard Barry, minute 7261.

### **164.06.18 RAPPORT MENSUEL**

---

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel préparé par le Directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois de mai en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **165.06.18 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES PARCS ET RÉSEAU PLEIN AIR**

---

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du directeur du Service des parcs et plein air pour le mois de mai 2018.

### **166.06.18 APPARITEUR AU CHALET BELLEVUE**

---

Considérant qu'il y a lieu de revoir le partage des tâches et les horaires de travail des appariteurs du Chalet Bellevue;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que les tâches incluent l'ouverture du bâtiment situé sur le corridor aérobique ainsi que la patrouille, à vélo, cinq jours/semaine des Parcs Lummis, Basler et du Corridor aérobique;

Considérant que le contrat des appariteurs embauchés par la résolution 318.12.17 se termine le 18 août 2018;

Considérant que l'administration requiert plus de temps pour planifier la gestion du Chalet Bellevue à l'automne et durant l'hiver;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget courant;

Considérant le rapport de la Directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la prolongation des contrats des appariteurs au 18 septembre 2018.

Que ce Conseil autorise l'embauche d'un appariteur supplémentaire, M. Michael Latremouille pour compléter les heures de travail, au salaire de 20 \$ l'heure et selon les conditions de travail prévues à la Politique de rémunération des préposés du Service des Loisirs et de la culture et du Service des parcs et du réseau plein air, pour la période se terminant le 18 septembre 2018.

### **167.06.18 ENTENTE AVEC LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ENTRETIEN DU CORRIDOR AÉROBIQUE**

---

Considérant que l'administration a conclu une entente de principe avec la MRC des Pays-d'en-Haut relative à l'entretien et l'utilisation d'une partie du parc linéaire du Corridor aérobique ainsi que l'utilisation des bâtiments;

Considérant que le projet d'entente est annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil accepte les termes de l'entente et autorise le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose nécessaire dans ce dossier.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **168.06.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h39.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Michel Grenier  
Secrétaire-trésorier adjoint

Huit personnes ont assisté à l'assemblée.